

**RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Motion Martial de Montmollin et consorts – Pour une politique plus durable pour le
tourisme dans les Alpes vaudoises**

1. PREAMBULE

La minorité de la commission est composée de Mme Rebecca Ruiz et MM. Jean-Michel Favez, Michel Renaud, Martial de Montmollin et Olivier Epars.

2. RAPPEL DE LA MOTION

La motion vise à mettre en œuvre rapidement deux aspects importants et non contestés pour le développement touristique des Alpes vaudoises, à savoir de soutenir les rénovations des structures d'hébergement et d'aider à la réorientation de l'offre touristique vers le tourisme doux et moins dépendante de l'enneigement.

3. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITE

Les problèmes rencontrés par l'hôtellerie dans les Alpes vaudoises n'ont été contestés par personne et M. Udriot a confirmé la perte de substance que subit actuellement cette branche par la fermeture régulière d'établissements.

Cette problématique est accentuée par la difficulté pour les hôteliers d'accéder à des crédits bancaires permettant d'adapter l'offre à la demande actuelle et permettant de rénover les établissements afin de proposer une offre attrayante.

Une aide étatique à la rénovation en complément à l'investissement privé et aux crédits bancaires serait donc tout à fait bienvenue pour arrêter l'hémorragie qui a cours actuellement dans le secteur hôtelier des Alpes vaudoises et préparer l'avenir de cette région. M. Udriot a d'ailleurs signifié son soutien à ce point de la motion.

En ce qui concerne l'aide au développement d'une offre moins dépendante de l'enneigement, le rapport « Changements climatiques, quel avenir pour les destinations touristiques des Alpes et du Jura Vaudois ? de Gaëlle Serquet et Martine Rebetez, janvier 2013 » a amplement montré les problèmes qui se posent à l'avenir pour les activités de neige et notamment le ski. En effet, même avec un éventuel développement important de l'enneigement artificiel dont la Cour des comptes a pointé le coût très important pour la collectivité « Audit de performance de l'enneigement artificiel, rapport n°21 de la Cour des comptes du 14 novembre 2012 », la part du tourisme lié à l'enneigement est appelée à diminuer. Dès lors, la minorité estime qu'il convient d'élaborer une stratégie suffisamment tôt pour que ces pertes puissent être compensées par de nouvelles activités.

La minorité de la commission comprend d'autant moins la position de la majorité que les points ci-dessus n'ont pas vraiment été contestés et qu'ils font partie du rapport « Alpes vaudoises 2020 ». L'opposition à cette motion réside surtout dans la volonté de ne pas perdre la cohérence dudit rapport. Or, la décision du Conseil d'Etat du 27 mars 2014 (après la séance de la commission) de soutenir financièrement un des projets du rapport « Alpes vaudoises 2020 », à savoir la modernisation du Centre des sports de la station de Villars, comprenant la création d'un Espace « Bain et Bien-être », démontre que le Conseil d'Etat n'a pas de crainte à soutenir certaines parties dudit rapport avant que celui-ci soit formellement adopté.

Toutefois, afin de prendre en compte tous les avis exprimés et dans le but de donner à toutes les parties la possibilité de soutenir un texte en faveur des Alpes vaudoise, le motionnaire a donné son accord à la transformation de sa motion en postulat.

4. CONCLUSION

La minorité de la commission, composée de Mme Rebecca Ruiz et MM. Jean-Michel Favez, Michel Renaud, Martial de Montmollin et Olivier Epars, recommande au Grand Conseil de transmettre cette motion transformée en postulat.

La Tour-de-Peilz, le 12 mai 2014.

*Le rapporteur :
(Signé) Oliver Epars*